



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE L'ARIÈGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DU BARRAGE DE MONTBEL
À PARTIR DE LA RIVIÈRE TOUYRE**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT, DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE, ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Par arrêté préfectoral du 14 avril 2026, une enquête publique unique est ouverte du 7 mai 2026 à 10 h. au 8 juin 2026 à 18 h. Cette enquête porte sur le projet du conseil départemental de l'Ariège de sécurisation de l'alimentation en eau de la retenue de Montbel, en vue de l'autorisation environnementale, au défrichement nécessaire aux travaux, à la déclaration d'intérêt général (DIG), à la déclaration d'utilité publique (DUP) de l'opération, ainsi qu'à l'enquête parcellaire conjointe pour l'institution de servitudes d'utilité publique et l'acquisition des terrains nécessaires. Cette enquête est ouverte sur le territoire des communes de Lérans, de Laroque d'Olmes et de Régat. La mairie de Lérans est désignée comme siège de l'enquête.

Monsieur Bernard LAUBARY est désigné en qualité de président de la commission d'enquête par décision du tribunal administratif de Toulouse du 1^{er} avril 2026. Monsieur François PAUTHE et Monsieur Jean-Yves WIBAUX sont nommés en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Henri GARRIGUES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant l'enquête, des informations peuvent être sollicitées auprès du porteur de projet : direction de l'attractivité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement du conseil départemental de l'Ariège, 5-7 rue du Cap de la Ville - 09000 Foix, adresse mail : dir.daate@ariege.fr.

Le dossier d'enquête comporte une étude d'impact réalisée à l'initiative du porteur de projet et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). Il est consultable :

- à la Mairie de Lérans, 30 cours Saint-Jacques, 09600 Lérans (aux jours et heures d'ouverture habituelles),
- sur un registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7294>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7294>
- par courriel électronique : enquete-publique-7294@registre-dematerialise.fr
- sur les registres de l'enquête publique unique et de l'enquête parcellaire, ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, à la mairie de Lérans,
- par courrier à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête, à la mairie de Lérans, 30 cours Saint-Jacques, 09600 Lérans.

L'ensemble des observations devront être parvenues avant le 8 juin 2026 à 18 h.

Le public pourra s'entretenir avec les commissaires enquêteurs membres de la commission d'enquête aux jours et heures spécifiés ci-après :

- le 7 mai 2026, de 10 h. à 12 h.30 en mairie de Lérans,
- le 19 mai 2026, de 9 h. à 12 h. en mairie de Laroque d'Olmes,
- le 3 juin 2026, de 15 h. à 17 h.30 en mairie de Régat,
- le 8 juin 2026, de 14 h. à 18 h. en mairie de Lérans.

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont l'autorisation environnementale du projet, la déclaration d'utilité publique et la déclaration d'intérêt général de l'opération, la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, l'institution de servitudes d'utilité publique ou leur rejet.